



# L'étouyer

## Sommaire

Éditorial	Page 1
Informations communales	Page 2
Informations Diverses	Page 5
Statistiques et Renseignements	Page 10
Tribune Libre	Page 11
Histoire Locale	Page 13
Terroir	Page 15
Nos artistes locaux	Page 16
Associations	Page 17



## *Éditorial*

*L'année qui vient de s'écouler n'a échappé ni aux bouleversements du monde moderne avec son cortège de difficultés économiques et de violences, ni aux dommages causés par les forces de la nature contre lesquels l'homme reste impuissant. Heureusement notre cité, loin de ces tumultes, a connu une année relativement calme et sereine.*

*L'année 2015 sera celle des élections ; d'abord l'élection des conseillers généraux qui, au nom de la parité, se présenteront en binôme (une femme et un homme), conséquence de la réforme des cantons, puis les régionales en fin d'année après étude des conséquences du nouveau découpage.*



*A Saint-Groux, le projet de réorganisation du bourg avec l'aménagement en appartements de la grange Péraud devrait prendre forme rapidement.*

*Pour 2015, je souhaite à toutes les familles l'aboutissement de leurs projets personnels, notamment la réussite professionnelle avec un vœu particulier de bonne santé pour tous.*

## INFORMATIONS COMMUNALES

### LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

#### Election du 28 mars 2014

**Maire** : BOUCHAUD Gérard né le 15.05.1950, 6 rue des ormes 16230 SAINT-GROUX, retraité de l'industrie

**Adjoint 1°** : SY MARTINE née le 13.09.1957, 6 place de la mairie 16230 SAINT-GROUX, aide soignante

**Adjoint 2°** : FAURE Sigrid, née le 01.11.1948, 1 route de mansle 16230 SAINT-GROUX, retraitée de l'hôtellerie

#### Les conseillers :

RAMBEAU Françoise née le 23.03.1966, 1 rue du perradet 16230 SAINT-GROUX, enseignante

PERISSAT Marie-Françoise née le 09.07.1966, 3 rue des ormes 16230 SAINT-GROUX, secrétaire juridique

MAURICE Jacky né le 28.12.1949, 1 rue des ormes 16230 SAINT-GROUX, retraité commercial

BAUSSANT Didier né le 10.06.1959, 8 rue de la fontaine, villoroux 16230 SAINT-GROUX, agriculteur

CHOPIN Frédéric né le 08.07.1967, 5 impasse des poinçonnettes 16230 SAINT-GROUX, technicien de maintenance

BAUSSANT Jean-Robert né le 18.09.1970, 15 rue de la fontine, villoroux 16230 SAINT-GROUX, agriculteur

GALOIS Claude né le 22.07.1947, 2 rue du chêne vert, villoroux 16230 SAINT-GROUX, retraité de la SNCF

### LEURS DELEGATIONS

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MANSLOIS

Titulaire : BOUCHAUD Gérard

Suppléant : FAURE Sigrid

#### SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU RUFFECCOIS

Titulaire : BOUCHAUD Gérard

Suppléants : FAURE Sigrid, BAUSSANT Jean-Robert, GALOIS Claude

#### SYNDICAT D'ELECTRIFICATION de VILLEFAGNAN

Titulaire : CHOPIN Frédéric

Suppléant : PERISSAT Marie-Françoise

#### SYNDICAT MIXTE d'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE ET PISCICOLE DE LA CHARENTE NON DOMANIALE

Titulaires : BAUSSANT Jean-Robert, GALOIS Claude

Suppléants : MAURICE Jacky, CHOPIN Frédéric

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL à VOCATION SCOLAIRE Ecole MATERNELLE DE MANSLE

Titulaires : CHOPIN Frédéric, FAURE Sigrid

Suppléant : RAMBEAU Françoise

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE - SIAEP LUXE-CELLETES-VILLOGNON-FONTENILLE -SAINT GROUX

Titulaires : BOUCHAUD Gérard, GALOIS Claude

Suppléant : CHOPIN Frédéric

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL de RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES -SMICTOM de CHAMPNIERS

Titulaires : BOUCHAUD Gérard, SY Martine

Suppléant : RAMBEAU Françoise

#### SYNDICAT DEPARTEMENTAL pour L'INFORMATIQUE et les TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION (SDITEC)

Titulaire : SY Martine

#### SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE

Titulaire : BOUCHAUD Gérard

Suppléant : BAUSSANT Jean-Robert

#### COMMISSION DEFENSE (Ministère de l'intérieur)

Titulaire : SY Maurice

#### FEDERATION DEPARTEMENTALE DE GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ENNEMIS NUISIBLES (ex : RAGONDINS)

Titulaire : BAUSSANT Jean-Robert

Suppléant : BOUCHAUD Gérard

#### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Président: BOUCHAUD Gérard.

Membres : FAURE Sigrid, MAURICE Jacky, CHOPIN Frédéric, PERISSAT Marie-Françoise.

#### COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - C.C.I.D.

Les directions des services fiscaux ont nommé commissaires titulaires : RAMBEAU Françoise, FAURE Pierre, BAUSSANT Didier, MAURICE Jacky, SY Martine et SAUVAGE Jean-Claude. Les commissaires suppléants sont : BOIREAU Claude, PARACHAUD Didier, DAGNAS Blanche-Marie, POUX Thérèse, PREDIGNAC André et PLASSERAUD Michel

#### COMMISSION DES FINANCES

Tous les Conseillers

#### COMMISSION DES TRAVAUX DE BATIMENTS ET DE VOIRIE

Sont nommés membres : BOUCHAUD Gérard, MAURICE Jacky, BAUSSANT Didier, SY Martine, CHOPIN Frédéric, BAUSSANT Jean-Robert, PERISSAT Marie-Françoise.

#### COMMISSION ANIMATIONS FETES

Sont nommés membres : SY Martine, RAMBEAU Françoise, FAURE Sigrid, MAURICE Jacky, CHOPIN Frédéric, PERISSAT Marie-Françoise, GALOIS Claude, BOUCHAUD Gérard.

#### COMMISSION COMMUNICATION—PETIT JOURNAL

Sont nommés membres : SY Martine, RAMBEAU Françoise, FAURE Sigrid, MAURICE Jacky, PERISSAT Marie-Françoise, BOUCHAUD Gérard.

#### COMMISSION ELECTION

Sont nommés membres : BOUCHAUD Gérard, SY Martine, FAURE Sigrid, MAURICE Jacky, GALOIS Claude

#### COMMISSION ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT

Sont nommés membres : BAUSSANT Didier, RAMBEAU Françoise, FAURE Sigrid, MAURICE Jacky, PERISSAT Marie-Françoise, GALOIS Claude.

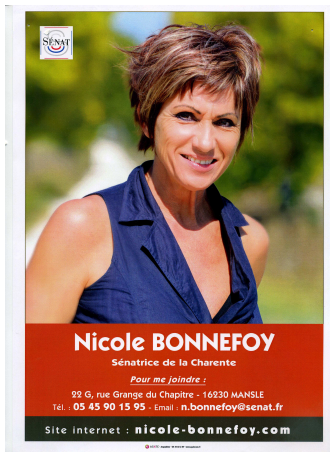
#### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

BOUCHAUD Gérard, BAUSSANT Didier, FAURE Sigrid, SY Martine

## NOTRE SENATRICE

Madame BONNEFOY Nicole, notre Sénateur et Conseillère Générale est désormais joignable au 22 G rue Grange du Chapitre à Mansle et au 05 45 90 15 95.

Les dimanches 22 et 29 mars 2015 auront lieu les élections Cantonales



## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Au moyen âge et sous l'ancien régime, les dénombrements de population avaient pour but essentiel de recenser les foyers fiscaux, comme le démontre celui de 1328, opéré sous Philippe VI. Le premier recensement moderne sera ordonné en 1694 puis reconduit à intervalles réguliers. Celui de 1801, sera le point de départ d'une série qui sera répétée tous les 5 ans et ce, jusqu'en 1946. A partir de cette date, ils seront organisés par l'insee, jusqu'en 1999. C'est en 2004 qu'ils prendront une forme renouvelée. En ce qui concerne les communes de moins de 10 000 habitants (ce qui est le cas de Saint Groux), il aura lieu tous les 5 ans, à raison d'un cinquième des communes concernées. Pour les autres, c'est une enquête par sondage qui sera effectuée auprès de 8 % des adresses recensées.

Les recensements sont effectués par des agents recenseurs, recrutés par le maire qui sont responsables de la collecte des informations. Ils reçoivent une formation par la commune et l'insee. Ils disposent d'une carte tricolore délivrée par le maire. Ils sont tenus au secret professionnel.

Ils visitent chaque foyer à partir du 3ème jeudi de janvier et déposent au domicile concerné les documents suivants :

Feuille de logement

Bulletin pour chaque personne vivant dans le logement

Une notice d'information

Il peut aider au remplissage des questionnaires.

Participer au recensement est un acte civique, c'est aussi une obligation selon la loi du 7 juin 1951.

En 2014, la commune de Saint-Groux était concernée par le recensement. Il a été effectué par Benjamin Bontemps, conformément aux textes en vigueur. Au 4 mars, il se traduisait par les chiffres suivants :

134 habitants. 71 habitations dont 8 résidences secondaires et 5 logements inoccupés.

L'agent recenseur remercie les habitants de la commune qui lui ont réservé le meilleur accueil.

Martine

SY

## LES VITRAUX

Notre charmante église romane aura attendu presque un siècle et demi après sa dernière reconstruction, pour voir enfin des vitraux multicolores orner ses trois fenêtres.

C'est le samedi 4 octobre que notre Maire Gérard Bouchaud, après avoir invité les autorités locales et les habitants du village, a procédé à l'inauguration des trois vitraux. Après avoir souhaité la bienvenue à ses concitoyens et relaté l'histoire de l'église, il a égrené les différentes étapes qui ont conduit, depuis l'idée, à la réalisation de l'aménagement. Après que le ruban tricolore eut été coupé, c'est Madame Pinto, maître-verrier à Tusson qui a pris la parole pour nous éclairer sur la représentation plutôt subjective, des vitraux. A l'issue, tout le monde s'est retrouvé au bord de la rivière le verre à la main pour déguster l'excellent punch que Jean nous avait



préparé.

*Saint-Cybard ressuscitant Saint-Groux*

*vitrail de la joie*

*vitrail du recueillement*

## TRAVAUX 2014

- Réfection du chemin du moulin neuf
- Remise en état du chemin situé à l'arrière de l'usine Leroy Somer
- Pose d'un caniveau chemin de la côte
- Remplacement des poutres en bois sur le pont du grand guin
- Réfection du mur de la pêcherie : Travaux réalisés par l'entreprise Germain de Mouton pour un montant de 12 290.40 € TTC, aidé à hauteur de 30% par l'Europe dans le cadre du programme Leader.
- Réfection de la couverture de l'église et du bâtiment de la sacristie.
- Remplacement de pierres du parvis et pose de l'accès en inclinaison (PAVE)
- La fin de l'opération des vitraux

## PROJET DE CONSTRUCTION DE MAITRE DALLET

Maître Dallet, Notaire à Mansle, a monté un projet de 6 constructions sur une parcelle située en bordure du chemin de la procession .

Nous souhaitons une intégration cohérente pour notre bourg et ses futurs locataires.

## JOURNEE PROPRE

Cette matinée de printemps a toujours ses adeptes de la propreté. Bravo aux bonnes volontés qui collectent « la merde des autres » (propos souvent énoncé) et contribuent à agrémenter notre cadre de vie.

## FLEURISSEMENT

Le maintien de notre reconnaissance pour une fleur dans le concours des villes et villages fleuris est validé pour 3 années. Les bancs en bois de la place ont été installés dans ce contexte, d'entretien général et aménagement sont dans le cahier des charges du label. Nous vous encourageons vous toutes et tous qui contribuez à la mise en valeur de nos espaces.

Depuis plusieurs décennies, nous déposons pierres, gravats, voir poteaux électriques ou blocs de ciment divers, sur la berge du bras de l'étouyer située au grand guin (chemin après le pont en bois en aval du bourg). Son but était de compresser l'érosion de cette berge qui a disparu sur plusieurs mètres par endroit. Cette méthode est totalement interdite et répréhensible. Le panneau de prévention est apposé. Veuillez le respecter.

Les contrevenants éventuels seront responsables et verbalisables. Suite à une procédure dressée par l'ONEMA nous avons fait dégager la totalité de ces dépôts de



matériaux. Je vous informe par cet article.

## DEPOT BRANCHES ET BRANCHAGES

Nous rappelons que ce dépôt est uniquement pour les branches et branchages fins. Les herbes de jardin, souches d'arbres et objets divers sont proscrits. Merci d'en tenir compte et de ne pas feindre de ne pas savoir.

Le syndicat a également proposé un conteneur à habits

(en état ou non), chaussures, sacs et produits similaires. Tous ces produits sont stipulés sur la borne : l'ob-



jectif est bien d'éviter l'enfouissement fortement taxé. Ces matériaux sont recyclés dans le domaine de l'isolation.

## COURSE CYCLISTE

137 coureurs répartis en 5 catégories participent à cette édition 2014. A noter un fléchissement des engagés dans ce week end à 3 jours du 21 avril. L'épreuve a cependant été d'un très bon niveau avec toujours les bénévoles qui s'investissent dans cette journée organisée par ACT Leroy Somer. Bravo à eux tous pour la convivialité de cette épreuve sportive.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MANSLOIS

### Service Assainissement individuel

Le contrôle de l'assainissement est géré par la CdC du Pays Manslois depuis 2011 pour notre commune. Son budget est autonome mais déficitaire. La commission responsable a pris la décision de facturer aux usagers une redevance annuelle de 20 euros pour revenir à l'équilibre en 2017 sans subvention du budget général. Cette décision a été entérinée en comité syndical du 15 décembre 2014 par 22 voix contre 16.

## SYNDICAT D'EAU

En 2015, les compteurs répartis en secteur seront installés. L'objectif au-delà de l'obligation de connaître les volumes distribués, est de repérer les fuites sur notre réseau, 30 % environ. Soyez vigilants et vérifiez régulièrement votre compteur. Les fuites sur votre matériel vous incombent et les factures qui en découlent sont fort désagréables.

Egalement un secteur près du château d'eau de Luxé va être remplacé

Nicolas MOHARD a été embauché en contrat d'avenir. Merci de lui réserver bon accueil lors du relevé des compteurs.

## SYNDICAT DE LA FOURRIERE

Le syndicat départemental de la fourrière à laquelle nous adhérons a pris la décision de ne plus collecter les animaux chez les particuliers, mais effectuer seulement des opérations collectives en concertation avec les municipalités. Le coût d'une prise et traitement d'un animal revient à 60 euros. Les chiens sont réattribués à 95% mais les chats saturent les organismes tels que SPA et les procédures sont prises en fonction de l'état de la pauvre bête dont le propriétaire s'est lâchement débarrassé pour la plupart.

Trop d'animaux sont acquis ou offerts sans réflexion sur leur devenir. Ce ne sont pas des jouets jetables!!

## AMENAGEMENT DE NOTRE GRANGE RUE DE L'ETOUYER

Le projet communal d'aménagement de l'ancienne grange à Madame PERAUD se concrétise. Le Cabinet d'Architectes Neyrat-Michelet avec le bureau d'études C2J, ont été retenus. Parallèlement, le Cabinet ERI, spécialisé en aménagement, constitue une étude incluant l'intégralité du bourg pour son aménagement présent et futur incluant les obligations du PAVE (plan d'accessibilité des voies et espaces publics).

Ce projet a été présenté à la population le vendredi 9 janvier. Merci à tous ceux qui sont venus le découvrir.

A n'en pas douter, c'est un beau projet.

## INFORMATIONS DIVERSES



### SERVICES À DOMICILE

sur tout le département de la Charente



#### Livraison de repas

Des repas livrés pour tous les jours de la semaine, midi, soir.

Nous vous garantissons :

- la possibilité de choisir votre menu
- une alimentation saine et équilibrée
- des repas personnalisés (en cas de régimes alimentaires)

**Nouveau :**  
**Livraison de produits fermiers à domicile**  
En partenariat avec le magasin collectif de producteurs charentais La Belle Fermière  
Rendez-vous sur [www.labellefermiere.com](http://www.labellefermiere.com) ou demandez votre bon de commande papier

#### Jardinage et petit bricolage

##### Jardinage :

- Entretien des espaces engazonnés
- Taille des fleurs
- Ramassage des feuilles
- Arrosage
- Plantations de printemps et de l'automne...

+ Un abonnement au plus juste des besoins

+ Intervenants qualifiés et sérieux

+ Nous intervenons avec notre propre matériel



##### Petit bricolage :

- Changement de robinet et de joints sanitaires
- Installation et fixation de petits équipements de rangement
- Peinture de volets...

05 45 97 81 30

[presenceverte16@msa-services.fr](mailto:presenceverte16@msa-services.fr)



ou à l'agence Groupe MSA (Angoulême, Barbezieux, Confolens, Mansle, Segonzac)



### ESN/SO – CSN POITIERS

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site [www.mon-servicepublic.fr/le-recensement-citoyen-en-ligne](http://www.mon-servicepublic.fr/le-recensement-citoyen-en-ligne)

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, **est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.**

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet :

L'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

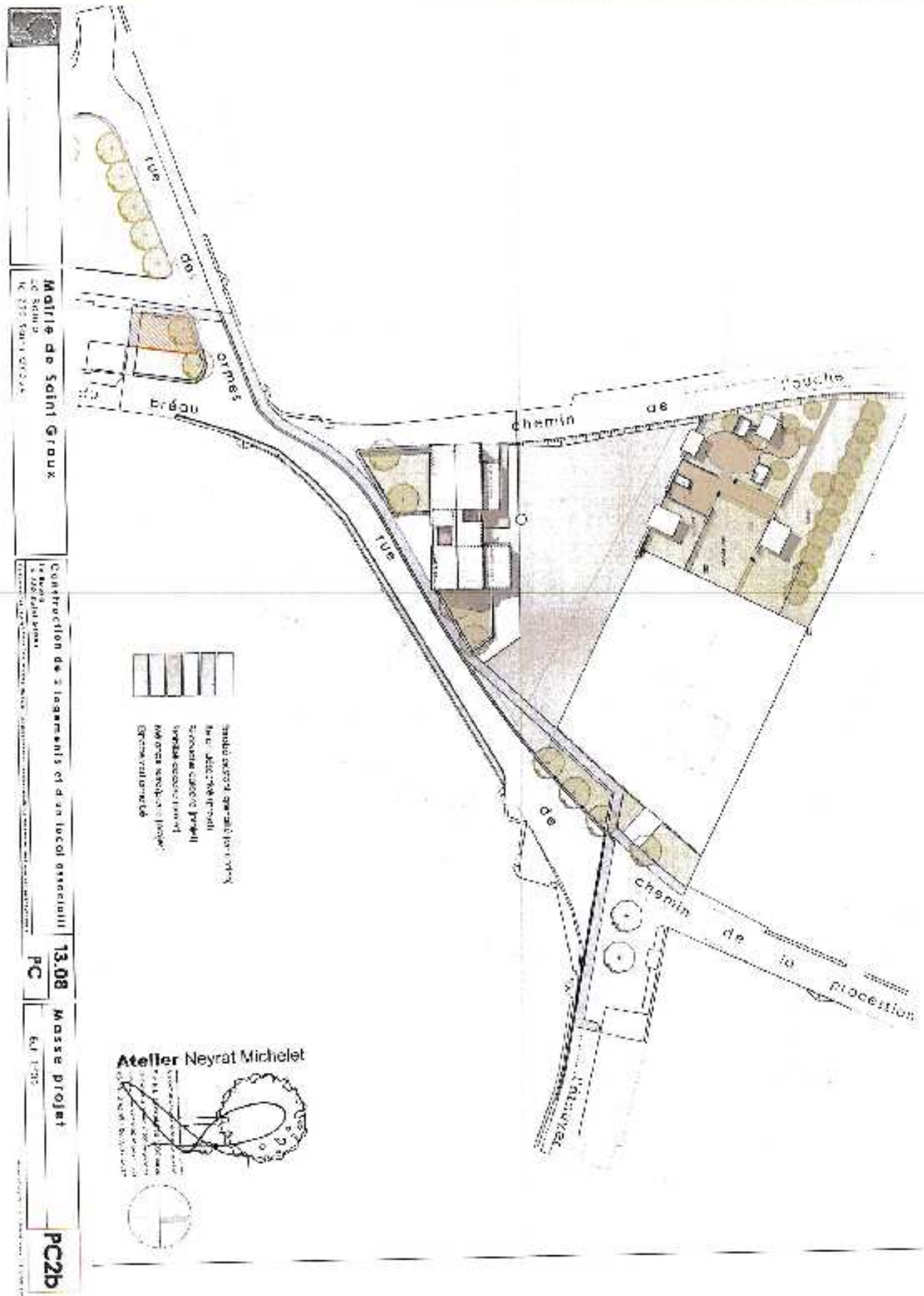
**Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers**

**Mail**  
[csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

**Téléphone**  
05.49.00.24.69

**Courrier**  
Centre du Service National de Poitiers  
Quartier Aboville - BP 90647  
86023 POITIERS CEDEX

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !**



## Le Pays du Ruffécois se projette dans l'avenir

Depuis 2012, le Syndicat mixte du Pays Ruffécois s'est engagé dans un projet d'envergure : l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Son objectif ? Définir une stratégie commune de développement pour les quinze prochaines années afin de coordonner les politiques d'aménagement à l'échelle du Pays tout en respectant l'identité propre de chacune des collectivités qui le constituent. Une large démarche de concertation s'ouvre jusqu'en 2017 afin de bâtir ensemble ce projet pour l'avenir du territoire.



### Qu'est-ce que le SCoT ?

Le Schéma de Cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui définit les objectifs et la stratégie du projet d'aménagement et de développement du Ruffécois à long terme. Il s'appuie sur des choix visant à mieux vivre ensemble et dessine un modèle de développement pour notre territoire à l'horizon 2030. Ainsi, ces choix concerneront tous les domaines qui ont des conséquences sur la vie quotidienne des habitants du territoire : les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services ou encore l'habitat.

### Un projet de planification réalisé en trois temps

Le SCoT se construit en trois étapes successives et liées. Première étape dans la construction du projet, l'état des lieux et le diagnostic, dont la réalisation se termine, permettent dès aujourd'hui d'identifier les ressources et les difficultés du territoire et de mettre en lumière les enjeux sur lesquels le projet va être développé. De cette connaissance du territoire découlera le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et sa stratégie d'actions. Enfin le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) rassemblera les actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du PADD.

### Le Ruffécois se projette

Dans cette aventure, ce sont 90 communes regroupant 37 341 habitants qui vont réfléchir à leur avenir et trouver les réponses adaptées pour un projet partagé où toutes les caractéristiques et spécificités du territoire seront prises en compte. Afin d'aboutir à ce projet cohérent et partagé par tous, une démarche de concertation a été ouverte depuis le début de l'année 2014 où élus, acteurs locaux, citoyens et associations sont régulièrement invités à contribuer au projet SCoT. A chaque étape du projet, les habitants pourront s'informer mais aussi participer à cette démarche aux moyens de différents outils : articles, site internet, expositions, lettre d'information, réunions publiques.

### Plus d'informations

Syndicat Mixte du Pays du Ruffécois

05 45 20 34 94

[pays.ruffecois.charente@wanadoo.fr](mailto:pays.ruffecois.charente@wanadoo.fr)

# LA COLLECTE 2015 A SAINT-GROUX

sacs noirs
  sacs jaunes

Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
J	1	FERIE	D	1		D	1		M	1		V	1	FERIE	L	1	
V	2		L	2		L	2		J	2		S	2		M	2	
S	3		M	3		M	3		V	3		D	3		M	3	
D	4		M	4		M	4		S	4		L	4		J	4	
L	5		J	5		J	5		D	5		M	5		V	5	
M	6		V	6		V	6		L	6	FERIE	M	6		S	6	
M	7		S	7		S	7		M	7		J	7		D	7	
J	8		D	8		D	8		M	8		V	8	FERIE	L	8	
V	9		L	9		L	9		J	9		S	9		M	9	
S	10		M	10		M	10		V	10		D	10		M	10	
D	11		M	11		M	11		S	11		L	11		J	11	
L	12		J	12		J	12		D	12		M	12		V	12	
M	13		V	13		V	13		L	13		M	13		S	13	
M	14		S	14		S	14		M	14		J	14	FERIE	D	14	
J	15		D	15		D	15		M	15		V	15		L	15	
V	16		L	16		L	16		J	16		S	16		M	16	
S	17		M	17		M	17		V	17		D	17		M	17	
D	18		M	18		M	18		S	18		L	18		J	18	
L	19		J	19		J	19		D	19		M	19		V	19	
M	20		V	20		V	20		L	20		M	20		S	20	
M	21		S	21		S	21		M	21		J	21		D	21	
J	22		D	22		D	22		M	22		V	22		L	22	
V	23		L	23		L	23		J	23		S	23		M	23	
S	24		M	24		M	24		V	24		D	24		M	24	
D	25		M	25		M	25		S	25		L	25	FERIE	J	25	
L	26		J	26		J	26		D	26		M	26		V	26	
M	27		V	27		V	27		L	27		M	27		S	27	
M	28		S	28		S	28		M	28		J	28		D	28	
J	29					D	29		M	29		V	29		L	29	
V	30					L	30		J	30		S	30		M	30	
S	31					M	31					D	31				

Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
M	1		S	1		M	1		J	1		D	1	FERIE	M	1	
J	2		D	2		M	2		V	2		L	2		M	2	
V	3		L	3		J	3		S	3		M	3		J	3	
S	4		M	4		V	4		D	4		M	4		V	4	
D	5		M	5		S	5		L	5		J	5		S	5	
L	6		J	6		D	6		M	6		V	6		D	6	
M	7		V	7		L	7		M	7		S	7		L	7	
M	8		S	8		M	8		J	8		D	8		M	8	
J	9		D	9		M	9		V	9		L	9		M	9	
V	10		L	10		J	10		S	10		M	10		J	10	
S	11		M	11		V	11		D	11		M	11	FERIE	V	11	
D	12		M	12		S	12		L	12		J	12		S	12	
L	13		J	13		D	13		M	13		V	13		D	13	
M	14	FERIE	V	14		L	14		M	14		S	14		L	14	
M	15		S	15	FERIE	M	15		J	15		D	15		M	15	
J	16		D	16		M	16		V	16		L	16		M	16	
V	17		L	17		J	17		S	17		M	17		J	17	
S	18		M	18		V	18		D	18		M	18		V	18	
D	19		M	19		S	19		L	19		J	19		S	19	
L	20		J	20		D	20		M	20		V	20		D	20	
M	21		V	21		L	21		M	21		S	21		L	21	
M	22		S	22		M	22		J	22		D	22		M	22	
J	23		D	23		M	23		V	23		L	23		M	23	
V	24		L	24		J	24		S	24		M	24		J	24	
S	25		M	25		V	25		D	25		M	25		V	25	
D	26		M	26		S	26		L	26		J	26		S	26	
L	27		J	27		D	27		M	27		V	27		D	27	
M	28		V	28		L	28		M	28		S	28		L	28	
M	29		S	29		M	29		J	29		D	29		M	29	
J	30		D	30		M	30		V	30		L	30		M	30	
V	31		L	31					S	31					J	31	



**Que dit la loi ?**

De manière générale, il est **interdit de souiller la voie publique** de quelque manière que ce soit notamment **en y déposant des déchets et ordures de toutes natures.**

**A « Saint-Groux »**

Le **SMICTOM de Champniers** assure un ramassage régulier des poubelles. Il met à la disposition des habitants des **sacs jaunes**, des **conteneurs à déchets**.

La présentation des déchets correctement conditionnés ne doit être effectuée **que la VEILLE du jour de la collecte.** Les bacs doivent être retirés après la collecte.

**Comment faire ?**

Les sacs plastiques seront bien fermés et propres.

Les conteneurs ne seront pas présentés sur le domaine public en-dehors des jours fixés par la réglementation et devront être rentrés par les usagers sur leur propriété dans les meilleurs délais. Les déchets présentés doivent correspondre au jour et type de collecte. Les déchets sont à présenter devant chez soi, en

bordure de voies, accessibles à la circulation du camion de collecte. Pour les habitations situées en impasse, les déchets devront selon le cas, être présentés en bout d'impasse sur une voie accessible aux camions de collecte. Les conteneurs présentés à la collecte ne doivent en aucun cas gêner la circulation des piétons et des véhicules. Il est interdit de déposer dans ces conteneurs ou dans les sacs poubelle des produits dangereux ou toxiques, tels que des huiles de vidange, des produits pharmaceutiques périmés (à rapporter chez son pharmacien), des seringues, des déchets radioactifs ou toute autre substance susceptible de provoquer une explosion



ou un incendie. Ce sont des déchets dits "déchets spéciaux", qui peuvent être déposés en déchetterie (sauf seringues et produits radioactifs). Il est interdit de déposer dans les bacs roulants et les bornes d'apport volontaire tout objet dépassant 2 m de long ou correspondant à la définition «encombrants», les déchets de l'artisanat (plâtre, peinture, solvants, sanitaires...), les cadavres d'animaux et les bouteilles de gaz, même vides.

## STATISTIQUES COMMUNALES

### ETAT CIVIL 2014

#### Décès :

THOMAS épouse VERGNON Camille le 9 mars  
BERNAL CRUZ épouse FAURE Jeannette le 23 mars  
PREDIGNAC épouse BAUSSANT Geneviève le 19 juin  
FAURE Pierre le 4 octobre

#### Elèves scolarisés rentrée 2014—2015 :

Ecole maternelle : 7 - Ecole primaire : 6 - Collège : 5

#### Liste électorale au 31 décembre 2014 :

Inscrits : 116 dont 57 hommes et 59 femmes

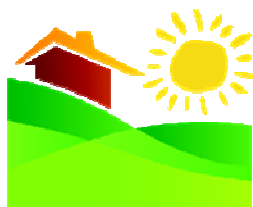
## RENSEIGNEMENTS UTILES

### Urgences

Pompiers :	18
SAMU urgence médicale	15
Centre hospitalier RUFFEC urgences	05 45 29 50 72
Centre ANTI-POISON BORDEAUX	05 56 96 40 80
Gendarmerie	17
Dépannage EDF	0 810 333 016
Dépannage Eau CELLETES	05 45 22 28 54
Centre social Mansle	05 45 22 72 11
Conciliateur de justice	05 45 22 40 43

**Ramassage des ordures ménagères chaque vendredi matin, et du tri sélectif chaque vendredi matin semaine paire. S'il y a un jour férié dans la semaine, le ramassage se fait le samedi.**

Dépannage orange 1013, [www.1013.fr](http://www.1013.fr)



**Les Jardins  
d'Iroise**

*Un esprit de famille*

L'EHPAD Les Jardins d'Iroise de Mansle, maison de retraite, développe de nouveaux services dont :

Un service de Portage de Repas à Domicile : « Iroise Repas ».

Nos repas sont préparés tous les jours dans notre établissement par une équipe sensibilisée au respect des goûts et des préférences alimentaires des personnes âgées. Nos cuisiniers vous préparent des repas gouteux et traditionnels confectionnés à partir de produits locaux.

Ces repas peuvent également être adaptés (sur prescription médicale) en fonction de votre régime.

Notre service fonctionne tous les jours, du lundi au dimanche. Vous pouvez choisir de profiter de ce service pour tous vos repas de la semaine, ou seulement quelques jours par semaine. Nous vous livrons entre 9 heures et 12 heures avec notre véhicule frigorifique.

Nous vous proposons une formule sans engagement pour que vous puissiez à tout moment interrompre ou reprendre la prestation (absence, hospitalisation, ...).

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez nous contacter au 05.45.22.20.52

L'équipe des Jardins d'Iroise de Mansle



### Urbanisme 2014 :

Permis de construire : 1  
Déclaration préalable : 2  
Certificat d'urbanisme : 4

### Taux des impositions 2014

Taxe d'habitation : 11.48% : produit de 12 823 €  
Foncier non bâti : 33.52 % : produit de 3 855 €  
Foncier bâti : 9.44 % : 78 711 €  
Taxe prof. (CFE) : 17.14 % : 144 439 €

### Budget communal 2014 :

Le budget total s'équilibre à  
- section de fonctionnement : 271 052 €  
- section d'investissement : 197 991 €

### Cotisations et participations versées aux divers organismes de regroupement en 2014

- Syndicat Départemental Informatique	742.79 €
- SMAHP Charente non domaniale	2 817 €
- SDEG 16 (éclairage public)	617.60 €
- Ecole maternelle Mansle + cantine	8 960 €
- Ecole primaire + cantine	4 592 €
- Ecole maternelle Luxé + cantine	710 €
- Transport scolaire	821.41 €
- SIVU de la fourrière	84.60 €



### JEUX : TROUVEZ LES DEPARTEMENTS

J'étais assis au bar en train de boire du \_\_\_\_\_, tandis que je regardais un clochard faire la \_\_\_\_\_ Une dame vint s'asseoir près de moi, elle portait un manteau de \_\_\_\_\_, je fais fort impressionné car je sais que le \_\_\_\_\_

Nous engageâmes la conversation et ce qui me charma chez elle furent \_\_\_\_\_ et ses yeux \_\_\_\_\_.

Au bout de quelques minutes, elle me demanda de monter. Il fallait donc que je \_\_\_\_\_ et j'acceptai sans crier \_\_\_\_\_

Elle ne perdit pas le \_\_\_\_\_, car à peine arrivés, nous entrâmes dans la chambre, elle se déshabilla, ses seins étaient magnifiques, elle les \_\_\_\_\_

En fait, cette fille était vraiment \_\_\_\_\_ et on s'amusa jusqu'à \_\_\_\_\_

Au petit matin, je lui fis goûter mon jambon, mon saucisson et mon \_\_\_\_\_ et elle fut si contente qu'elle me traita en \_\_\_\_\_

Un peu fatiguée, elle me demanda tout d'abord l' \_\_\_\_\_, mais ou l'histoire se \_\_\_\_\_, c'est que, quand on eu fini, elle me demanda la \_\_\_\_\_. Je refusais de payer trouvant que c'était trop \_\_\_\_\_ Et ce fut la \_\_\_\_\_

Je vis alors dans ses yeux beaucoup de \_\_\_\_\_, et c'est à ce moment là que j'aurais eu besoin d'un \_\_\_\_\_ car elle me frappa en pleine bouille et me donna un coup de pied dans le \_\_\_\_\_

Tout s'arrangea, mais à des histoires pareilles, on ne l'y prendrait plus : elle le \_\_\_\_\_

#### **Liste des départements français :**

01 [Ain](#) · 02 [Aisne](#) · 03 [Allier](#) · 04 [Alpes-de-Haute-Provence](#) · 05 [Hautes-Alpes](#) · 06 [Alpes-Maritimes](#) · 07 [Ardèche](#) · 08 [Ardennes](#) · 09 [Ariège](#) · 10 [Aube](#) · 11 [Aude](#) · 12 [Aveyron](#) · 13 [Bouches-du-Rhône](#) · 14 [Calvados](#) · 15 [Cantal](#) · 16 [Charente](#) · 17 [Charente-Maritime](#) · 18 [Cher](#) · 19 [Corrèze](#) · 2A [Corse-du-Sud](#) · 2B [Haute-Corse](#) · 21 [Côte-d'Or](#) · 22 [Côtes-d'Armor](#) · 23 [Creuse](#) · 24 [Dordogne](#) · 25 [Doubs](#) · 26 [Drôme](#) · 27 [Eure](#) · 28 [Eure-et-Loir](#) · 29 [Finistère](#) · 30 [Gard](#) · 31 [Haute-Garonne](#) · 32 [Gers](#) · 33 [Gironde](#) · 34 [Hérault](#) · 35 [Ille-et-Vilaine](#) · 36 [Indre](#) · 37 [Indre-et-Loire](#) · 38 [Isère](#) · 39 [Jura](#) · 40 [Landes](#) · 41 [Loir-et-Cher](#) · 42 [Loire](#) · 43 [Haute-Loire](#) · 44 [Loire-Atlantique](#) · 45 [Loiret](#) · 46 [Lot](#) · 47 [Lot-et-Garonne](#) · 48 [Lozère](#) · 49 [Maine-et-Loire](#) · 50 [Manche](#) · 51 [Marne](#) · 52 [Haute-Marne](#) · 53 [Mayenne](#) · 54 [Meurthe-et-Moselle](#) · 55 [Meuse](#) · 56 [Morbihan](#) · 57 [Moselle](#) · 58 [Nièvre](#) · 59 [Nord](#) · 60 [Oise](#) · 61 [Orne](#) · 62 [Pas-de-Calais](#) · 63 [Puy-de-Dôme](#) · 64 [Pyrénées-Atlantiques](#) · 65 [Hautes-Pyrénées](#) · 66 [Pyrénées-Orientales](#) · 67 [Bas-Rhin](#) · 68 [Haut-Rhin](#) · 69 [Rhône](#) · 70 [Haute-Saône](#) · 71 [Saône-et-Loire](#) · 72 [Sarthe](#) · 73 [Savoie](#) · 74 [Haute-Savoie](#) · 75 [Paris](#) · 76 [Seine-Maritime](#) · 77 [Seine-et-Marne](#) · 78 [Yvelines](#) · 79 [Deux-Sèvres](#) · 80 [Somme](#) · 81 [Tarn](#) · 82 [Tarn-et-Garonne](#) · 83 [Var](#) · 84 [Vaucluse](#) · 85 [Vendée](#) · 86 [Vienne](#) · 87 [Haute-Vienne](#) · 88 [Vosges](#) · 89 [Yonne](#) · 90 [Territoire de Belfort](#) · 91 [Essonne](#) · 92 [Hauts-de-Seine](#) · 93 [Seine-Saint-Denis](#) · 94 [Val-de-Marne](#) · 95 [Val-d'Oise](#)

#### **Liste des départements d'outre-mer :**

971 [Guadeloupe](#) · 972 [Martinique](#) · 973 [Guyane](#) · 974 [La Réunion](#) · 976 [Mayotte](#)

## D'UN BANQUET A L'AUTRE

Puisqu'il s'agit de banquet, je voudrais me permettre quelques commentaires sur le repas offert aux aînés par le maître de Saint-Groux.

Un critique gastronomique donnerait une bonne note générale ; présentation des tables : belles nappes et serviettes blanches, excellents mets servis, mention spéciale pour la caille et sa sauce, fin dessert au chocolat, vins et champagne à la hauteur et à volonté, service ni rapide ni trop lent, permettant une belle convivialité pour s'exprimer. Vivement l'année prochaine !

Ce repas me remémora un autre banquet, pas du tout comparable au cours duquel se produisit un gag dont je fus indirectement responsable.

C'était à Dakar, dans les années 70 et nous allions ouvrir pour la chaine Accor, l'hôtel Teranga, un 4 étoiles de 300 chambres. J'étais sous directeur en charge de la restauration. Le jour de l'inauguration, nous avons organisé un banquet pour 150 personnes : membres du gouvernement sénégalais, presse internationale et grands pontes de l'hôtellerie. Assis à ma table d'invités, j'avais un œil sur ces derniers et un autre sur le personnel jeune et novice, formé intensivement en quelques semaines.

Les serveurs se présentèrent en bon ordre avec l'eau minérale bouchée comme il se doit, mais que se passait-il ? Ils ne servaient pas l'eau et restaient figés comme des statues.

Tout à coup, l'un d'eux porta le goulot de la bouteille à sa bouche et la décapsula avec ses dents ; aussitôt suivi de tous les autres et ce fût un bref concert de mâchoires ouvre-bouteille. Un frisson glacé me traversa. Le maître d'hôtel avait oublié de distribuer les décapsuleurs. Quel scandale ! J'imaginai les sarcasmes des uns et les récriminations des autres.

Fort heureusement, la plupart des convives, plongés dans leurs conversations ne se rendirent pas compte de l'incident et nous n'eûmes droit qu'à des félicitations pour la qualité et le bon déroulement du banquet. Seuls la revue Vogue des Etats Unis et un journal régional Français écrivirent quelques lignes ironique sur l'étrange service de l'eau !

J'avais eu chaud et j'avais pu me rendre compte de l'excellente dentition des jeunes sénégalais !

Christian FAURE

### « Ceux de 14/18 »

Tout le pays rend hommage et avec plus de solennité encore cette année en raison du centenaire de la déclaration de guerre, au sacrifice des millions d'hommes tués, blessés, disparus lors des combats générés par ce conflit. Le temps passe, les générations se succèdent, les familles se dispersent, voir disparaissent.

Si le souvenir de ces tragiques événements est toujours présent, rappelé par les commémorations officielles, le nom, la personnalité, l'histoire même des hommes qui ont été engagés dans ce monstrueux conflit, à quelques exceptions près se sont estompés et pour beaucoup sont tombés dans l'oubli. Il est difficile de dire combien d'hommes de Saint-Groux sont partis à cette guerre, les recherches dans les archives militaires annotées, par classe d'âge sont possibles mais très longues. Chaque soldat ne rejoignait pas le même régiment ou centre mobilisateur, le même jour. Les archives communales ont été non tenues ou détruites.

Le recensement des populations en 1911 nous indique que la commune à l'époque comportait 41 familles et 146 habitants, Si l'on se réfère aux années de naissance indiquées, vingt à vingt-cinq hommes nés entre 1870 et 1894 voire jusqu'en 1898 ont été mobilisés. Pour se rappeler de certains d'entre eux il ne reste que la plaque du « monument aux Morts » et les souvenirs lointains des doyens de la commune dont la mémoire nous rappelle les noms de quelques-uns qui, revenus de cette guerre avec pour certains des félicitations et des médailles dont ils n'ont tiré ni profit ni honneur particulier : Théodore CHAUVAUD, Henri BAUSSANT (père de René BAUSSANT), Mamy GEOFFROY (père adoptif de Jacqueline PERAUD), Félix FAUDRY, Félix LEPINOUX (grand-père de Gilberte JUDIC), Octave BERNARD, Pierre

GLOUX (breton qui avait épousé sa marraine de guerre Alice BOURDIN) Juillet SAUVAGE (prisonnier en Allemagne) Paul BERGERON (parmi les premiers pilotes d'aviation militaire) et d'autres dont le souvenir s'est peu à peu effacé, a disparu avec leur famille et leurs proches.

La loi du 25 Octobre 1919 avait prescrit de faire ériger un monument aux morts dans chaque commune, faute de moyen, de conviction ou de volonté à



l'époque aucun mémorial n'a été réalisé à Saint Groux. La stèle qui en tient lieu aujourd'hui a été posée dans les années 1980 grâce aux diligences d'Henri CHAUVAUD et de Christian ESNARD.

Le site internet du Ministère de la Défense «Mémoire des hommes» indique en citant, comment et où plus un million trois cent milles soldats sont morts pour la France au cours de cette guerre, dont cinq de notre commune :

BOURDIN Lucien, Fernand, 19 ans, cultivateur, né le 9 juin 1895 à NANTEUIL (Charente) soldat au 34<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, décédé à l'hôpital de MONT de MARSAN après trois semaines de campagne contre l'Allemagne. (Sa mère a tenu l'une des deux épiceries de Saint-Groux).

LERVAUD Eugene, 28 ans, cultivateur, marié, né le 31 janvier 1889 à BAYERS (Charente), soldat au 6<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, décédé le 11 février 1915 à l'hôpital de COLOGNE Allemagne suite à blessures de guerre. Vraisemblablement fait prisonnier et porté disparu, son décès a

été officiellement constaté par jugement du tribunal civil de RUFFEC audience publique du 23 février 1921.

ROUX Raoul, 37 ans, cultivateur, né le 19 décembre 1880 à SAINT GROUX (Charente), sergent au 165° Régiment d'Infanterie, tué à l'ennemi aux avant-postes de NIEUPORT BAINS (Belgique) le 23 avril 1917.

AUDIAT Ulysse, Anatole, 35 ans, cultivateur, né le 12 novembre 1882 à SAINT GROUX (Charente), soldat au 107° régiment d'Infanterie, tué à l'ennemi à son poste de guetteur le 21 août 1917 aux combats de SOUAIN (Marne). C'était un oncle à André PREDIGNAC.

(Copie de l'inscription au site mémoire des hommes »)

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>

© Ministère de la défense - Mémoire des hommes

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom Roux  
Prénoms Raoul  
Grade Sergent  
Corps 165<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie *107<sup>e</sup> RI*  
N° 21527 au Corps. — Cl. 1900  
Matricule. 123 au Recrutement Angoulême  
Mort pour la France le 23 avril 1917  
à Nieuport Bains Belgique  
Genre de mort tué à l'ennemi  
Né le 19 décembre 1880  
à Saint Groux Département Charente  
Arr<sup>m</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon),  
à défaut rue et N°.  
Jugement rendu le \_\_\_\_\_  
par le Tribunal de \_\_\_\_\_  
acte ou jugement transcrit le 27 juillet 1917  
à Saint Groux (Charente)  
N° du registre d'état civil \_\_\_\_\_  
250-708-1922. [20434]

POUX Adrien, Octave, 39 ans, cultivateur, né le 29 décembre 1879 à SAINT GROUX (Charente), soldat au 307° Régiment d'Infanterie, mort de blessures de guerre à l'ambulance 16/9 à ESTREES-SAINT-DENIS (Oise) le 3 mars 1918. C'était un oncle à Thérèse POUX

Seuls les corps d'Adrien POUX et d'Eugène LERVAUD ont été rapatriés après la guerre et reposit au cimetière de la commune, ainsi que celui de Georges SILVESTRE tué à l'ennemi le 3 septembre 1916 à la bataille de Verdun. Il n'avait pas résidé à Saint-Groux mais ses parents s'y étaient retirés, sa mère étant originaire de Villorion. Ulysse AUDIAT et Raoul ROUX reposit soit dans l'un des 260 cimetières militaires peut être même dans la tranchée où ils ont trouvé la mort. Quant à Lucien BOURDIN, il est resté inhumé dans le carré militaire du cimetière de MONT de MARSAN.

Les années passent l'histoire personnelle, le courage, le sacrifice, les douleurs, les peines endurées Il y a bientôt un siècle, par ces soldats, par leurs familles tendent insensiblement vers un oubli sans doute triste et respectueux mais inéluctable...

*« Ce ne sont pas des soldats : ce sont des hommes. Ce ne sont pas des aventuriers des guerriers faits pour la boucherie humaine (...) Ce sont des travailleurs et des ouvriers que l'on reconnaît dans leurs uniformes. Ce sont des civils déracinés »*

Henri BARBUSSE, le feu, journal d'une escouade (1916)

G.ROBIN

Les dix commandements d'in bon pésan !

Tous les matins tu déjhun'ras  
Avec in routie dans l'vin bian  
Tu peuras sout'nir tu vouéras  
Moué jhn'en fais teurjhou autant.  
A toun uvraghe, tu t'enéras,  
Et pense à ta bouteille en s'mant.  
Si l'soulail te fout sus l'calâ,  
Teûte ta coïle en te repoussant.  
A midi tu t'en r'vindras,  
Mangher la soupe thiy t'attend.  
Ine boune godaille tu te foutras,  
Peur t'arrouser l'tempérament.  
Et tous les jhours tu r'coumenceras,  
Le réghime d'in bon pésan.  
Le dimanche tu te r'pous'ras,  
O zou faut absolument.  
Peur huit sous tu t'ach'tras,  
Le Subiet qu'est épatant.  
Et cent z'an-nées tu vivras,  
Si tu moures pas auparavant.

Tous les matins tu déjeuneras  
Avec du pain rôti trempé dans du vin blanc  
Tu pourras tenir tu verras,  
Moi je le fais toujours  
A ton travail tu iras,  
Et pense à ta bouteille en semant.  
Si le soleil te tape sur la tête,  
Bois ta bouteille en te reposant.  
A midi tu reviendras,  
Manger la soupe qui t'attend.  
Une bonne « godaille » tu boiras,  
Pour te donner du courage.  
Et tous les jours tu recommenceras,  
Le régime d'un bon paysan.  
Le dimanche tu te reposeras,  
Il le faut absolument.  
Pour huit francs tu achèteras,  
Le « Subiet » qui est épatant.  
Et cent ans tu vivras.  
Si tu ne meurs pas avant.

*Extrait du Subiet No 248  
Traduit par Jeanine BAUSSANT.*





## LA VIE ASSOCIATIVE

### LA GALETTE DES ROIS

C'est devant une petite soixantaine de personnes que Gérard, notre maire et président de la gratulphienne a présenté ses vœux à ses administrés



En demi-cercle, l'auditoire a notamment pris note des travaux effectués au cours de l'année, ceux actuellement en cours par la exemple la pose des vitraux de l'église et ceux à venir, notamment l'aménagement de 2 appartement dans l'ancienne grange de Peraud.

Puis, il a appelé les nouveaux habitants afin de leur souhaiter la bienvenue à Saint-Groux, ayant pour chacun une magnifique composition florale

Merci aux fidèles adhérents qui avaient répondu à l'invitation

### LA SOIREE LUDIQUE



Seulement une petite vingtaine de personnes se sont déplacées pour cette soirée pourtant sympa. Les inconditionnels du tarot, se sont

retrouvés à la même table pour battre la carte. D'autres, tout aussi assidus ont joué au scrabble, au triomino, au rami et à la belote

### LE LOTO

A partir de 20 h 00, les cartons sont mis en vente. Si d'aucuns font confiance au hasard, d'autres font un choix sur des probabilités mathématiques à partir des



numéros sur les cartons... !

A 20 h 30, tout le monde est installé, les tables sont complètes.



C'est Christiane qui a remporté le gros lot. Un téléviseur de 82 cm. Bravo.

### LE BRIN D'AILLET

C'est une tradition qui remonte au 19<sup>ème</sup> siècle et la légende dit que pour avoir du bonheur toute l'année, il faut manger le grillon en croquant l'aillet et ensuite se



frotter les dents avec un louis d'or . En amont du repas, tout est soigneusement préparé. Ici, sous l'œil attentif d'Eric, Gérard coupe le gros grillon. A ne pas confondre avec le grillon charentais, vague parent de la rilette.

***La préparation** du gros grillon charentais consiste à couper la poitrine du porc à 1 ou 2 os. Cuire dans la graisse de porc avec une ou deux gousses d'ail écrasée pendant 2 h 30 à feu très très doux. Une fois les morceaux cuits, les saler et les poivrer à chaud sur toutes les faces. Laisser refroidir 12 heures avant de déguster.*

Cassés à l'avance, en moyenne 4 par personne, les œufs additionnés de sel, poivre et d'aillet émincés sont prêts dans des saladiers. Pendant ¼ d'heure, les préposés à la cuisson, Gérard et Maurice ne vont pas chômer.





Après l'omelette qui était précédée de grillon charentais et de gros grillon, c'est le fromage blanc qui se déguste avec soit du sucre, soit du sel, du

poivre et de l'ail.

Puis, c'est le dessert et le café, suivis, d'un « poussé-café » offert par Gérard, notre Président. Puis vers 13 h 00, avec l'abdomen bien rond et une haleine de chacal, chacune et chacun rentre à la maison. Aujourd'hui pas de cuisine ni vaisselle..... !!!!

### LA FETE NATIONALE

Tondu et râtelé de la veille, le pré de l'île aux cygnes était nickel pour l'organisation des festivités.

Dès 9 heures du matin, le groupe habituel de cuisinières était à pied d'œuvre. L'avant-veille, une petite dizaine d'hommes avait monté le tivoli sous les arbres et installé le parquet sur la place du village.



Peu avant midi, les premiers convives sont arrivés et ont tranquillement patienté en prenant un verre à la buvette de Michel et Eric, nos barmans habituels.



Alors qu'il est treize heures un peu passé, les 145



convives se mettent à table et en peu de temps, l'apéro arrive, suivi des entrées, du célèbre jambon à l'os avec ses mojettes, du fromage, du dessert et du café.

Après les dernières bouchées et le café, petit à petit, les tables se vident.. D'aucuns vont jouer aux cartes, d'autres à la pétanque et d'autres encore iront faire la sieste.

Vers 21 heures, Gérard, le Maire de Saint-Groux, invite les habitants du village à partager galettes, tartes et gâteaux, confectionnés par les habitantes de la commune



Vers 22 h 45, la retraite aux flambeaux, suivie de plusieurs centaines de personnes se met en marche vers le pas de tir.

*La préparation de la retraite aux flambeaux*



*Les spectateurs éclairés par les fontaines*



Pendant 15 minutes, Gérard va nous enchanter par la magnificence de la féerie accompagnée de la musique des films cultes sur un montage de Benjamin. Le bouquet final met fin au plaisir des yeux, avec les

applaudissements soutenus du public.



Puis c'est la migration vers le centre bourg où nous attendent les groupes musicaux « ultra-violet » de Benjamin et « Escobar » de Matthieu.

Sans doute peu adapté pour les amateurs de danse, le concert intéressera néanmoins de très nombreux spectateurs qui ne quitteront les lieux que vers minuit et demi.

## LA BROCANTE



Malgré un soleil radieux, voire même chaud, il y avait bien une quinzaine d'exposants de moins que l'an passé mais toujours autant de visiteurs si l'on se reporte à la consommation enregistrée au point d'alimentation.

Les exposants arrivant de plus en plus tôt, l'accès au site a été autorisé dès 06 h 30 alors que les derniers plus cools, sont arrivés vers 9 h 00.

Sans plus attendre l'équipe habituelle s'est mise aux fourneaux ce qui lui a permis d'être prête pour répondre au « coup de feu » de midi. L'organisation est maintenant bien rodée et il n'y a plus de file d'attente

# Téléthon

Cette année, le téléthon a généré la somme de 500,00 €, répartie comme suit :

Bénéfice sur le repas :	63,80-
Bénéfice sur la tombola :	99,60
Dons de particuliers :	102,00
Don de la gratulphienne :	120,04
Don de la mairie :	120,04

**Total : 500,00**

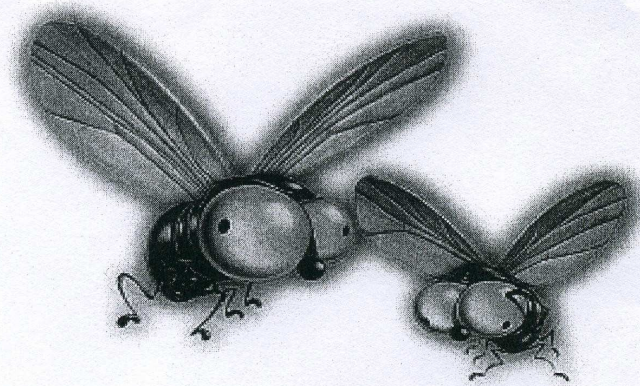
Merci à tous les participants et donateurs.

## LE NOEL DES ENFANTS

Comme tous les ans depuis des années le Père Noël est passé par Saint-Groux. Une vingtaine d'enfants l'attendaient en dégustant un petit gouter offert par la municipalité. Ils ont répété le célèbre « Petit Papa Noël » avec Josiane. Le grand bonhomme rouge est enfin arrivé avec sa hotte débordante de cadeaux. Avec timidité ils lui ont chanté leur chanson et ce fût la distribution des cadeaux. Certains très impatient d'avoir le leur. Et le Père Noël est reparti en nous donnant rendez-vous l'an prochain



## COMMENT DÉTERMINER LE SEXE D'UNE MOUCHE ?



Une femme arrive dans la cuisine  
et voit son mari avec une tapettes à mouche...

"Que fais-tu?"

il répond "Je chasse les mouches..."

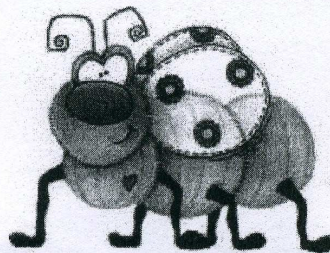


"En as tu tué? "

"Oui, 3 Mâles, 2 Femelles,"

Intriguée, elle lui demande "Comment fais-tu la différence entre les femelles et les mâles?"

Il répond, "3 étaient sur la cannette de bière, 2 sur le téléphone."



MAIRIE DE SAINT-GROUX

Tél/fax : 05.45.20.38.65. E-mail : [mairie.saintgroux@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintgroux@wanadoo.fr)  
Secrétariat ouvert les mardi, jeudi et vendredi matin

MAIRIE DE SAINT-GROUX

Directeur de la publication : Gérard BOUCHAUD

Rédactrice en chef : Gaëlle SENNAVOINE

Rédacteurs(trices) : Gérard BOUCHAUD, Marie-Blanche DAGNAS, Gaëlle SENNAVOINE, Maurice SY, Jeannine BAUSSANT, Lucie DUBOURG, Gérard ROBIN, Martine SY, Christian FAURE

Photos : la mairie

Imprimé par nos soins